

**N° 12 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SHEMA - PARC D'ACTIVITES DU MESNIL - AVENANT N°5 AU TRAITE DE CONCESSION - ANNULATION - AVENANT N°2 - SIGNATURE.-**

- Intervention de Jean-Paul LECOQ :
- **Je voudrais revenir ici sur le projet d'implantation d'une grande enseigne sur la ZAC d'Epaville qui fait débat dans l'opinion, donc qui devrait à mon avis faire débat ici.**
- Tout le monde appelle officiellement à agir avec force contre le réchauffement climatique, et beaucoup s'inquiètent des conséquences des destructions de terres agricoles sur la qualité de l'eau, sur le risque inondation et érosion, sur la biodiversité.
- Dans ces conditions le projet d'installation d'une grande enseigne d'ameublement sur la ZAC d'Epaville à Montivilliers, qui nécessite de supprimer 4.500 m<sup>2</sup> de terres agricoles, apparait incohérent.
- D'autant plus que des espaces disponibles, bien desservis par les transports en commun et les liaisons routières, existent déjà sur les zones d'activité commerciale (ZAC) de notre agglomération pour accueillir cette enseigne.
- A l'époque où les nouvelles ZAC situées sur les hauteurs de Montivilliers avaient été lancées, je m'étais opposé à ces projets selon moi néfastes pour l'environnement et pour l'équilibre commercial de notre agglomération.
- Sauf si, dans le même temps, était rendue à la nature celle de La Lézarde, or il n'en est rien.
- Et aujourd'hui ça continue de plus belle, on bétonne et on entretient la concurrence territoriale.

- Notre Communauté urbaine doit mettre fin à ce stupide dumping commercial auquel se prêtent certaines enseignes, en jouant sur la concurrence territoriale ou la libéralisation du travail le dimanche.
- De toute façon, nous sommes tous confrontés à une fragilisation de nos zones d'activités commerciales et surtout à la mise en péril de nos commerces de proximité.
- Car les consommateurs sont, pour l'essentiel, frappés par la baisse de leur pouvoir d'achat. Moins de revenus, c'est moins de dépenses pour les commerces.
- Nous devons en revenir à une coordination publique dans l'offre commerciale sur notre agglomération, telle qu'elle existait à la fin des années 90 et au début des années 2000 à la naissance de la CODAH ;
- Et revoir le projet d'implantation qui nous occupe aujourd'hui.
- Au delà de la question posée par la suppression de nouvelles terres agricoles, alors même que des friches commerciales par nature disponibles, existent ailleurs, réfléchissons bien aux problématiques posées en terme commercial, mais aussi autour des questions d'accessibilité et de dessertes routières, bref d'aménagement du territoire.